

# Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER  
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88



l'oxygène  
à la source

## Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

### 1\_Not\_GA\_FIL

### Notice explicative du zonage d'assainissement

Commune de Fillière



SAFEGE  
Bâtiment Universaône - 18 rue Félix Mangini,  
69009, Lyon  
Tel : 04 72 19 89 70



19 rue de Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-  
Lac  
Tel : 04 79 84 54 96



Date	Objet des modifications
Mars 2019	Dossier d'enquête publique
Septembre 2019	Modifications suite à Enquête publique

Approuvé par délibération du Comité Syndical du  
30 septembre 2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE



---

## **Liste des abréviations**

- ANC : Assainissement Non Collectif
  
- DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours = un des paramètres de la qualité de l'eau représentant la quantité d'oxygène nécessaires aux micro-organismes pour oxyder la matière organique
  
- EH : Equivalent-Habitant : : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station
  
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
  
- PLUi : Plan Local d'urbanisme Intercommunal
  
- SCOT : Schéma de cohérence Territoriale
  
- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
  
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
  
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

# Sommaire

Préambule .....	4
1..... Etat des lieux de la commune de Fillière .....	5
1.1 Situation géographique et administrative .....	5
1.2 Contexte urbain.....	5
1.3 Contexte géologique .....	9
1.4 Hydrographie.....	9
1.5 Usages et contraintes du milieu naturel.....	12
1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif.....	14
1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif.....	14
2..... Présentation de la carte de zonage .....	17
2.1 Généralités .....	17
2.2 Zonage d'assainissement collectif .....	17
2.3 Zonage d'assainissement non collectif.....	18
<b>ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés en 2018 par le bureau d'étude SUEZ Consulting .....</b>	<b>21</b>

## Tables des illustrations

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Fillière .....	6
Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : <a href="http://www.scot-bassin-annecien.fr">www.scot-bassin-annecien.fr</a> ).....	8
Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune .....	14

## Table des tableaux

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Fillière .....	5
Tableau 2 : Principaux cours d'eau présents sur la commune potentiellement impactés par le rejet d'ANC .....	10
Tableau 3 : Liste des zones de rejets végétalisées non autorisées recensées sur la commune de Fillière .....	13
Tableau 4 : Capacité des cours d'eau de la commune à recevoir des rejets ANC .....	15
Tableau 5 : Liste des scénarios de desserte retenus sur la commune de Fillière .....	18
Tableau 6 : Liste des hameaux qui resteront en ANC .....	19
Tableau 7 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus .....	20

### PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de la FILLIERE.

Il s'inscrit dans un dossier comprenant également :

- La notice explicative générale,
- La carte d'aptitude des milieux de la commune,
- La carte de zonage d'assainissement de la commune.

**Le contexte réglementaire et la méthodologie pour la réalisation du zonage sont détaillés dans la *Notice explicative générale (0\_NoticeZonageEU)*.**

## 1 ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE FILLIERE

### 1.1 Situation géographique et administrative

FILLIERE est une commune située dans le département de la Haute-Savoie (74), s'étendant sur 11900 ha. Elle est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires et leurs identités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Fillière fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Anancy, dont elle devient la deuxième commune en nombre d'habitants et la première en superficie. Elle est également la deuxième commune la plus étendue du département de Haute-Savoie.

### 1.2 Contexte urbain

#### 1.2.1 Evolution de la population

Depuis les années 1980, Fillière connaît une croissance démographique linéaire. Les derniers recensements INSEE donnent les résultats suivants :

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Fillière

Année du recensement	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	4447	5492	6711	8462	9104

Le nombre d'habitants par foyer est estimé à 2,5.

La population à l'horizon 2030 serait d'environ 10200 habitants en conservant la dynamique de croissance des recensements INSEE ci-dessus.

#### 1.2.2 Occupation des sols

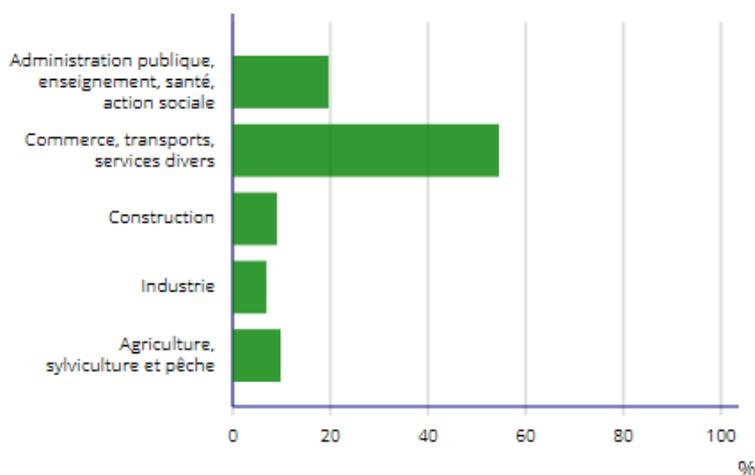
La commune est essentiellement rurale, avec cinq centre-bourgs de taille variable. Elle possède sur son territoire de nombreux bois et forêts. La Fillière la traverse avant de rejoindre le Fier. Elle permet l'accès au plateau des Glières (Haut lieu de la Résistance, site sportif et alpages) situé en partie sur son territoire.

En 2015, les résidences secondaires représentent 7,2 % du parc de logement (données INSEE).

Près de 81% du parc de logements est constitué de maisons individuelles pour environ 18.6% de logements en collectif.

Les 245 établissements actifs (unités de production de biens ou de services, publiques ou privées) recensés sur la commune par l'INSEE en 2015 se répartissent comme suit :

**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015**



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

**Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Fillière**

Les activités économiques de la commune sont essentiellement tournées vers l'artisanat et le commerce, l'agriculture (une vingtaine d'exploitations), le tourisme (2 hôtels et un centre de vacances de 70 lits). Son activité économique est essentiellement concentrée à l'ouest à la limite de la commune d'Annecy.

Plusieurs zones d'activités sont recensées sur la commune :

- Sur la commune déléguée d'Aviernoz, la zone d'activités des Terrets, avec une superficie de 3.5ha et 8 entreprises
- Sur la communes déléguée d'Evires : la zone de la Glacière avec une superficie de 3ha et 9 entreprises
- Sur la commune déléguée de Saint Martin Bellevue :
  - La zone de la Touffiere avec une superficie de 6ha et 20 à 30 entreprises
  - La zone les Sauts avec une superficie de 3.8ha (+3ha potentiels) et 4 entreprises
  - Le PAE de la Caille avec une superficie de 3ha
  - La zone des Voisins avec une superficie de 8ha

### 1.2.3 Documents d'urbanisme

En 2019, la commune de Fillière ne dispose pas d'un document d'urbanisme unique sur son territoire. Cette uniformisation des règles d'urbanisme aura lieu dans le cadre de l'élaboration du futur PLU intercommunal menée par la communauté d'agglomération du Grand Annecy, compétente en matière d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017.

Dans l'attente, en 2019, chaque commune déléguée est concernée par un PLU qui lui est propre :

- Commune déléguée d'Aviernoz, PLU approuvé le 28 septembre 2017
- Commune déléguée d'Evires, PLU en cours de révision,
- Commune déléguée des Ollières, PLU approuvé le 28 septembre 2017
- Commune déléguée de Saint Martin Bellevue, PLU en cours de révision. Dans l'attente, la commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme.
- Commune déléguée de Thorens-Glières, modification n°1 du PLU en date du 29 mars 2018

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

La commune est dans le périmètre du SCOT du bassin Annecien, approuvé le 26 février 2014, qui fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Une consommation foncière inférieure à 1100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.
- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets...

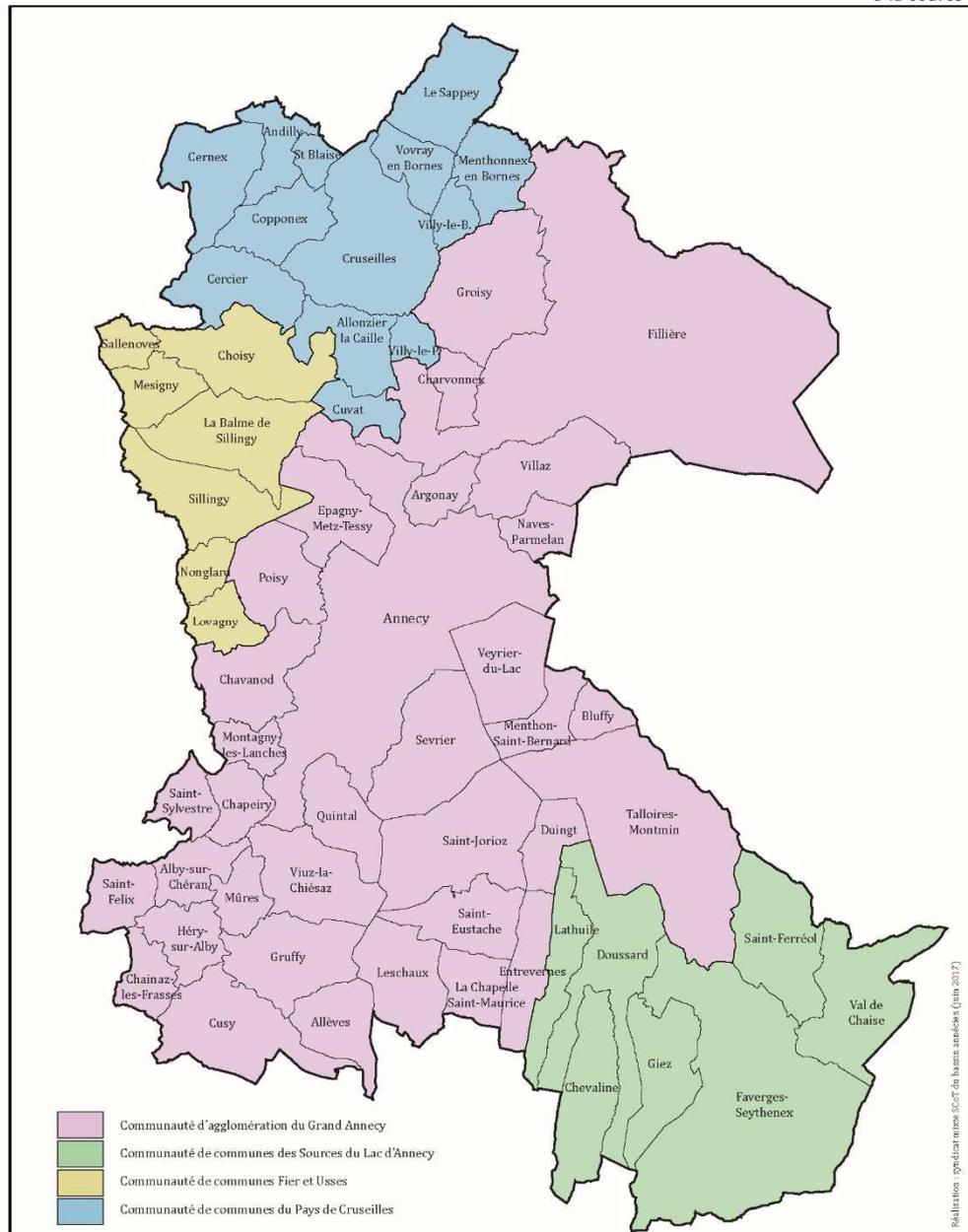


Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : [www.scot-bassin-annecien.fr](http://www.scot-bassin-annecien.fr))

Le SCOT préconise dans toutes les communes de « donner la priorité à la densification dans l'enveloppe urbaine existante » et définit des densités de logements à respecter, entre 20 logements/ha et 60 logements/ha, selon la densité existant du tissu urbain. Ces ratios correspondent à des surfaces disponibles pour chaque logement variant entre 160 m<sup>2</sup> et 500 m<sup>2</sup>.

### 1.3 Contexte géologique

Fillière est caractérisée par deux entités structurales principales : à l'ouest du territoire, la dépression molassique périalpine et à l'est, le massif calcaire des Bornes.

Dans la région de Fillière, qui appartient au compartiment Nord-Est de la faille du Vuache, le substratum rocheux molassique est constitué de molasses rouges d'âge oligo-miocène (23 millions d'années) et d'origine continentale. Elles sont à faciès variés : molasses gris clair micacées, conglomérats, calcaires lacustres, argiles et marnes bariolées. Leur épaisseur atteindrait 1000 mètres.

Deux autres formations Oligocènes sont représentées sur le territoire de la commune : les marnes à Cyrènes du Rupélien et les flyschs.

Ces trois formations affleurent sporadiquement, dans le fond des talwegs et le lit des cours d'eau.

Le substratum de molasse et de flysch sont dissimulés sous des dépôts meubles glaciaires et tardi-glaciaires : il s'agit d'une part de moraines argileuses, et d'autre part de moraines caillouteuses et d'alluvions fluvio-glaciaires, galets, graviers et sables stratifiés. De par leur mode de dépôt, ces formations quaternaires présentent une grande variabilité :

- dans leur répartition géographique à l'affleurement ;
- dans la nature des dépôts.

### 1.4 Hydrographie

Les cours d'eaux potentiellement impactés par le rejet des dispositifs d'assainissement non collectif ont fait l'objet d'une mesure de débit au mois d'août 2018 pour estimer le débit d'étiage. Ces mesures sont venues compléter celles réalisées antérieurement.

Dans l'ensemble, ils présentent des débits d'étiage très faibles voire nuls.

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

Tableau 2 : Principaux cours d'eau présents sur la commune potentiellement impactés par le rejet d'ANC

Commune déléguée	Nom du cours d'eau	Débit mesuré en 2018(l/s)	Débit mesuré antérieurement (l/s)
Argonay	Ruisseau du Creux	0	0.5
Argonay	Ruisseau du Bois Rosset	0.1	2
Aviernoz	Nant de l'Aup amont	0.9	/
Aviernoz	Nant de l'Aup aval	1	0.1
Aviernoz	Ruisseau de la Cour	1.2	/
Aviernoz	Ruisseau de la Radiaz	0	/
Aviernoz	Ruisseau de l'Argolet	0	0.5
Aviernoz	Ruisseau des Crétets	0	/
Aviernoz	Ruisseau du creux des Murailles	/	/
Aviernoz	Ruisseau du Nant de Laud	6.4	/
Aviernoz	Ruisseau Soufaz	0	/
Evires	Le Corcet amont	0.1	0.7
Evires	Le Corcet aval	0	3
Evires	Le Daudens	2	11
Evires	Ruisseau de chez Dupont	0	/
Evires	Ruisseau de chez les Morts	/	/
Evires	Ruisseau de la Conche amont	0	0.2
Evires	Ruisseau de la Conche aval	0.5	4
Evires	Ruisseau de la Querche	0	0.7
Evires	Ruisseau de Mallessert aval	0.8	2.5
Evires	Ruisseau de Mallessert amont	0	/
Evires	Ruisseau de Mouchet	0	/
Evires	Ruisseau de Vavert	0	0.2
Evires	Ruisseau des Grands Champs	/	0.2
Evires	Ruisseau des Povrets	0	0.3
Evires	Ruisseau des Sauffes	0	0.2
Evires	Ruisseau du Courtet	0	0.1
Evires	Ruisseau du Nant Trouble	0	0.1
Evires	Ruisseau le Miont	0	/
Les Ollières	Nant Taquin	/	0.1
Les Ollières	Ruisseau de Béviard	0.1	/
Les Ollières	Ruisseau de Bognon	0.1	0.3
Les Ollières	Ruisseau de chez Gavel	0	0.1
Les Ollières	Ruisseau de chez Petou	0	/
Les Ollières	Ruisseau de Faty	0	0
Les Ollières	Ruisseau de la Tour	0.1	/

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

Commune déléguée	Nom du cours d'eau	Débit mesuré en 2018(l/s)	Débit mesuré antérieurement (l/s)
Les Ollières	Ruisseau de Lachat amont	0	/
Les Ollières	Ruisseau de Lachat aval	0.1	7
Les Ollières	Ruisseau de Paravé	/	0.2
Les Ollières	Ruisseau des Crottes	/	/
Les Ollières	Ruisseau des Fattes	0.1	/
Les Ollières	Ruisseau des Ollières	0.2	0.5
Les Ollières	Ruisseau des Teppes	0	0.3
Les Ollières	Ruisseau du Nant Banchet	0	/
Les Ollières	Ruisseau du Bief	/	5
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau de la Fontaine Froide	0	0.2
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau de Rosset	0.1	0.2
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau des Trembles	0	2
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau du Cret	0.1	2
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau du Pont Bocquet	0.1	5
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau du Pont Mercier	0.1	/
Thorens-Glières	Colanche	0.5	/
Thorens-Glières	Grand nant	0.1	0.5
Thorens-Glières	Le Flan amont	7	8
Thorens-Glières	Le Flan aval	45	38
Thorens-Glières	Nant le Bovant	0.1	0.5
Thorens-Glières	Ruisseau de Bafiant	0	0.5
Thorens-Glières	Ruisseau de chez Bruchon	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau de chez poulet	1.2	2
Thorens-Glières	Ruisseau de chez Rolliut	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau de la Croza	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau de la Lance	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau de Montpiton	1.1	/
Thorens-Glières	Ruisseau de Ravoire	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau de Terret	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau des Cerisiers	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau des Esserts	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau des Grandes Côtes	0.1	0.5
Thorens-Glières	Ruisseau du Grand Nant	0	/
Thorens-Glières	Ruisseau Laffin	0.1	/

### 1.5 Usages et contraintes du milieu naturel

Les informations sur le milieu naturel sont répertoriées sur la carte d'aptitude des milieux de la commune.

#### 1.5.1 Captages d'alimentation en eau potable

La commune est concernée par plusieurs captages d'alimentation en eau potable :

- Sous Dine
- Le Mont
- Mouilletaz
- Bunant
- Pont de Pierre

Les périmètres de protection de captages sont reportés sur la carte d'aptitude des milieux de la commune. Les contraintes de faisabilité des différents types d'assainissement prendront en compte les règlements spécifiques de chacun des périmètres.

#### 1.5.2 Zones naturelles

La commune est concernée par plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 :
  - 820031680 : « Montagne du Parmelan »
  - 820031651 : « Ensemble des zones humides du plateau des Bornes »
  - 820031650 : « Ruisseau du Couche »
  - 820031679 : « Montagne de Sous-Dine, roche Parnal-les Tampes-Champ Laitier »
  - 820031647 : « Tourbières de la Plaine de Dran »
  - 820031675 : « Tourbières du plateau des Glières »
  - 820031656 : « Montagne de Lachat, des Auges - Le Sappey »
- ZNIEFF de type 2 :
  - 820031648 : « CENTRE DU MASSIF DES BORNES »
  - 820031652 : « ZONES HUMIDES DU PLATEAU DES BORNES »

Une centaine de zones humides sont également recensées. Ces zones sont reportées sur la carte d'aptitude des milieux (3\_CA\_GA\_FIL) et prises en compte pour la réalisation du zonage d'assainissement (critère impactant potentiellement la note environnementale des scénarios de desserte).

## 1.5.1 Zones rejets végétalisés

Des Zones de Rejets Végétalisées (ZRV) ont été mises en place historiquement sur ce territoire. Elles se présentent sous plusieurs formes et peuvent s'apparenter à des zones humides artificialisées. Ces ouvrages collectent les eaux pluviales urbaines et les rejets des installations d'assainissement non collectifs. Ces zones sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau et ainsi autorisées par les services de l'Etat.

3 zones de rejets végétalisés situées sur le territoire d'Evires (commune déléguée en zonage d'assainissement non collectif) sont actuellement autorisées par les services de l'Etat (état mars 2019) :

- La ZRV située au lieudit « Le Chaumet », dimensionnée pour 200 EH
- La ZRV du chef-lieu nord : future zone de rejet végétalisée d'une capacité de 171 EH avec le ruisseau des Grands pour exutoire ;
- La ZRV du chef-lieu sud : future zone de rejet végétalisée d'une capacité de 198 EH avec le ruisseau du Pontet pour exutoire.
- 
- Ainsi, les rejets des ANC traitées transitant par ces zones doivent faire l'objet d'une procédure d'autorisation de la part du gestionnaire de ces zones est le Grand Anancy au titre de sa compétence Eaux Pluviales Urbaines.

Il existe d'autres zones de rejets végétalisées sur les territoires de Saint-Martin-Bellevue et d'Evires (cf. tableau 3). Ces zones doivent faire l'objet d'une régularisation auprès des services de l'état. Toutes ces zones ne sont pas des ouvrages publics, certaines sont gérées par des particuliers.

Les ouvrages existants ou autorisés sont signalés sur la carte d'aptitudes. Le développement de ces zones reste soumis aux autorisations préalables des services de l'Etat.

**Tableau 3 : Liste des zones de rejets végétalisées non autorisées recensées sur la commune de Fillière**

Territoire	Nom	Capacité (EH)	Etat	Milieu récepteur
Evires	Champs 2	224	Existant	Ruisseau du Courtet
Evires	Mont Bene	584	Existant	Le Foron
Evires	Bois Noir Nord	335	Existant	
Evires	Bois Noir Sud	220	Existant	
Saint-Martin-Bellevue	Burgaz		Existant	Ruisseau des Guines
Saint-Martin-Bellevue	Vallères		Existant	
Saint-Martin-Bellevue	Villaret 1	91	Existant	Ruisseau du Bouloz
Saint-Martin-Bellevue	Villaret 2		Existant	
Saint-Martin-Bellevue	Sèchenal	245	Existant	Ruisseau du Bouloz
Saint-Martin-Bellevue	Gorgy 1		Existant	
Saint-Martin-Bellevue	Gorgy 2		Existant	
Saint-Martin-Bellevue	Chappaliers 1		Existant	Ruisseau de la Fontaine Froide
Saint-Martin-Bellevue	Chappaliers 2		Existant	Ruisseau de la Fontaine Froide

### 1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif

Le réseau de collecte est 100 % séparatif. En 2017, il se compose de 35.8 km de conduites et de 831 branchements.

- Nombre de postes de relevage/refoulement : 3
- Nombre de déversoirs d'orage : 0

Sur la base des rôles d'eau de 2016, le taux de desserte est estimé à 34.2%.

Les eaux collectées sont traitées à l'Usine de Dépollution des eaux usées SILOE situé à Cran Gévrier sur la commune d'Annecy. La filière de traitement est de type « lits bactériens + biofiltres ». Sa capacité de traitement actuelle est de 230 000 EH. Dans le cadre du schéma général d'assainissement, il est prévu un scénario d'extension de SILOE afin d'augmenter sa capacité à 250 000 EH pour répondre au potentiel d'accroissement futur de la population du bassin annecien.

### 1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif

#### 1.7.1 Diagnostic des installations ANC actuelles

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par le SILA qui a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

2544 installations ANC sont recensées sur la commune.

D'après l'analyse de la base de données actuelle du SPANC, 52 % des installations ne sont pas conformes.

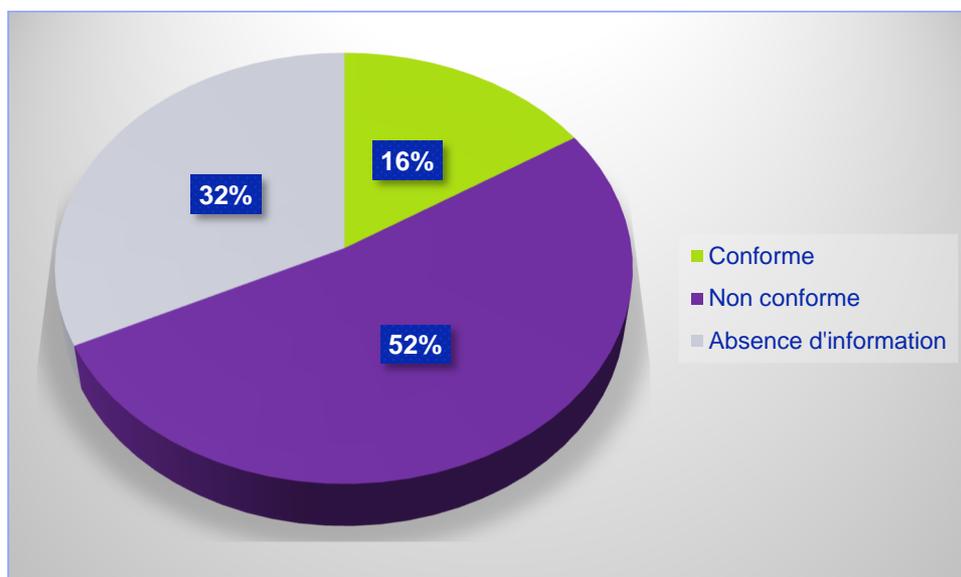


Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune

## 1.7.2 Aptitude du milieu à l'ANC

Les informations relatives à l'aptitude des milieux sont répertoriées sur la carte 3\_CA\_GA\_FIL.

### 1.7.2.1 Aptitude des sols à l'ANC

Sur la commune de Fillière, les résultats des sondages réalisés sont hétérogènes : certains secteurs révèlent une perméabilité propice à l'ANC (parfois sous conditions) tandis que d'autres sont imperméables. L'aptitude des sols est à observer au cas par cas sur la commune.

*Nota : la carte d'aptitude des sols est fournie à titre indicatif. Les pétitionnaires devront faire réaliser, à leurs frais, par un bureau d'étude compétent, une étude de faisabilité de l'assainissement pour déterminer la filière la mieux adaptée au terrain.*

### 1.7.2.2 Capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC

Conformément à la méthodologie expliquée dans la *Notice explicative générale du zonage* (0\_Notice ZonageEU), la capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC a été déterminée en calculant l'indice de saturation.

**Tableau 4 : Capacité des cours d'eau de la commune à recevoir des rejets ANC**

Commune déléguée	Nom du cours d'eau	Cours d'eau apte à recevoir des rejets ANC
Argonay	Ruisseau du Creux	Non
Argonay	Ruisseau du Bois Rosset	Non
Aviernoz	Nant de l'Aup amont	Non
Aviernoz	Nant de l'Aup aval	Oui
Aviernoz	Ruisseau de la Cour	Oui
Aviernoz	Ruisseau de la Radiaz	Non
Aviernoz	Ruisseau de l'Argolet	Non
Aviernoz	Ruisseau des Crêtets	Non
Aviernoz	Ruisseau du creux des Murailles	/
Aviernoz	Ruisseau du Nant de Laud	Oui
Aviernoz	Ruisseau Soufaz	Non
Evires	Le Corcet	Non
Evires	Le Daudens	Non
Evires	Ruisseau de chez Dupont	Non
Evires	Ruisseau de chez les Morts	/
Evires	Ruisseau de la Conche	Non
Evires	Ruisseau de la Querche	Non
Evires	Ruisseau de Mallessert	Non
Evires	Ruisseau de Mouchet	Non
Evires	Ruisseau de Vavert	Non
Evires	Ruisseau des Grands Champs	/
Evires	Ruisseau des Povrets	Non
Evires	Ruisseau des Sauffes	Non
Evires	Ruisseau du Courtet	Non
Evires	Ruisseau du Nant Trouble	Non
Evires	Ruisseau le Miont	Non
Les Ollières	Nant Taquin	/
Les Ollières	Ruisseau de Béwillard	Non
Les Ollières	Ruisseau de Bognon	Non
Les Ollières	Ruisseau de chez Gavel	Non
Les Ollières	Ruisseau de chez Petou	Non

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

Commune déléguée	Nom du cours d'eau	Cours d'eau apte à recevoir des rejets ANC
Les Ollières	Ruisseau de Faty	Non
Les Ollières	Ruisseau de la Tour	Non
Les Ollières	Ruisseau de Lachat	Non
Les Ollières	Ruisseau de Paravé	/
Les Ollières	Ruisseau des Crottes	/
Les Ollières	Ruisseau des Fattes	Non
Les Ollières	Ruisseau des Ollières	Non
Les Ollières	Ruisseau des Teppes	Non
Les Ollières	Ruisseau du Nant Banchet	Non
Les Ollières	Ruisseau du Bief	/
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau de la Fontaine Froide	Non
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau de Rosset	Non
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau des Trembles	Non
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau du Cret	Non
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau du Pont Bocquet	Non
Saint-Martin-Bellevue	Ruisseau du Pont Mercier	Non
Thorens-Glières	Colanche	Non
Thorens-Glières	Grand nant	Non
Thorens-Glières	Le Flan amont	Non
Thorens-Glières	Le Flan aval	Oui
Thorens-Glières	Nant le Bovant	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de Bafiant	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de chez Bruchon	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de chez Poulet	Oui
Thorens-Glières	Ruisseau de chez Rolliut	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de la Croza	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de la Lance	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de Montpiton	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de Ravoire	Non
Thorens-Glières	Ruisseau de Terret	Non
Thorens-Glières	Ruisseau des Cerisiers	Non
Thorens-Glières	Ruisseau des Esserts	Non
Thorens-Glières	Ruisseau des Grandes Côtes	Non
Thorens-Glières	Ruisseau du Grand Nant	Non
Thorens-Glières	Ruisseau Laffin	Non

Les résultats obtenus montrent que la plupart des cours d'eau de la commune ne peuvent plus recevoir de rejets ANC.

La carte d'aptitude des milieux de la commune (3\_CA\_GA\_FIL) indique une hétérogénéité quant à la faisabilité de l'ANC sous des conditions favorables.

Sur le territoire d'Evires, l'aptitude à l'ANC est particulièrement défavorable : tous les cours d'eau sont saturés et la majorité des sols présentent une perméabilité insuffisante voire nulle.

## 2 PRESENTATION DE LA CARTE DE ZONAGE

### 2.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- De rendre le terrain constructible ;
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Sur la carte de zonage est représenté en rouge le contour des parcelles identifiées comme raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement des eaux usées existant ou futur. En dehors des secteurs indiqués en rouge sur la carte de zonage, les parcelles sont classées en assainissement non collectif.

### 2.2 Zonage d'assainissement collectif

Les scénarios de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été étudiés conformément à la méthodologie présentée dans la *Notice explicative générale (0\_Note ZonageEU)*.

#### 2.2.1 Scénarios de desserte déjà programmés

Plusieurs travaux de desserte sont programmés par le SILA à l'horizon 2020 :

- Commune déléguée d'Aviernoz :
  - Lieu-dit « Vuaz » : raccordement de 7 abonnés
  - Lieu-dit « Transport » : raccordement de 10 abonnés
  - Lieu-dit « Aux Granges » : raccordement de 9 abonnés
  - Lieu-dit « les Terrets » : raccordement de 5 abonnés
  - Au chef-lieu d'Aviernoz : raccordement de 46 abonnés
- Commune déléguée de Thorens-Glières : raccordement de 10 abonnés sur la route départementale.

## 2.2.2 Liste des scénarios de desserte retenus

Tableau 5 : Liste des scénarios de desserte retenus sur la commune de Fillière

Commune déléguée	Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Coût du programme	Note globale du scénario
<b>Thorens Glière</b>	Chez Gavel	20	300 000 € HT	16
<b>Thorens Glière</b>	L'uche de Colanche	38	1 819 200 € HT	12
<b>Thorens Glière</b>	Chez le Sennat	10	250 800 € HT	10
<b>Thorens Glière</b>	Perpelet	64	2 049 600 € HT	10
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Gorgy	50	1 015 200 € HT	12
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Les Diacquenods	53	1 090 800 € HT	11
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Les Diacquenods Nord + Chappaliers	Tranche 1 : 55 Tranche 2 : 58	Tranche 1 : 997 200 € HT Tranche 2 : 2 049 600 € HT	Note globale : 13 Tranche 1 : 11 Tranche 2 : 12
<b>Saint Martin Bellevue</b>	La Pelouse	8	165 600 € HT	10
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Touffière	6	268 000 € HT	10
<b>Les Ollières</b>	Les Pareuses	5	175 200 € HT	10

## 2.3 Zonage d'assainissement non collectif

### 2.3.1 Rappel des critères d'exclusion des scénarios

Le programme de travaux à réaliser étant sur 10 ans, les cas suivants ont été considérés :

- Les scénarios situés à plus de 2 km du réseau ont été exclus ;
- Le raccordement des hameaux de moins de 5 abonnés n'est pas étudié ;
- En-deçà de 20 abonnés par poste de refoulement, le scénario n'est pas étudié ;
- En cas de contraintes techniques ou d'exploitation trop importantes, le scénario est exclu ;
- Si l'aptitude des milieux est favorable à l'ANC, le scénario n'est pas étudié.

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

La commune déléguée d'Evires du fait de son éloignement au réseau actuel existant rentre dans les critères d'exclusion précédemment cités. Cependant, du fait d'une aptitude globalement mauvaise à l'ANC, une analyse des raccordements de ses hameaux a été réalisée. Les contraintes techniques (de nombreux postes de refoulement à prévoir, incapacité des milieux récepteur pour l'installation d'une unité de dépollution), financières et environnementales confirme le classement de ce secteur en zonage d'assainissement non collectif.

**Tableau 6 : Liste des hameaux qui resteront en ANC**

ACommune déléguée	Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Justification d'exclusion
<b>Evires</b>	Au Champ	24	Nécessité de 2 postes de refoulement
<b>Evires</b>	Le Corson	31	Nécessite de raccorder Chez Jouvenet
<b>Evires</b>	Le Jourdil	12	Nécessite de raccorder Chez Jouvenet
<b>Evires</b>	Chez Jouvenet	16	Nécessite la réalisation d'un scénario sur Groisy non retenu
<b>Evires</b>	Chef-lieu	/	Trop complexe du fait de l'éloignement du réseau
<b>Evires</b>	Le Chaumet	80	Trop complexe du fait de l'éloignement du réseau
<b>Evires</b>	Champ devant	34	Trop complexe du fait de l'éloignement du réseau
<b>Les Ollières</b>	Bermont	17	Nécessité d'un poste de refoulement
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Touffière	5	Nécessité d'un poste de refoulement
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Villaret	80	Raccordement techniquement trop complexe (problème d'altimétrie) non faisable
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Les Boccards	30	Scénario nécessitant le raccordement de Villaret
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Sur Charvonnex	7	Nécessité de 800 m de réseau en bois classés
<b>Saint Martin Bellevue</b>	Chez Mouton	5	Nécessité d'un poste de refoulement
<b>Thorens-Glières</b>	Champ Chetier	5	Nécessité d'un poste de refoulement
<b>Thorens-Glières</b>	Le chêne d'en haut	26	Trop complexe : 2,3 km de réseau nécessaire
<b>Thorens-Glières</b>	Les Chappes	108	Trop complexe : au moins 3 km de réseau + nécessité de réaliser 2 tranches de travaux au préalable --> peu réalisable sur 10 ans
<b>Thorens-Glières</b>	Mapennaz	85	Trop complexe du fait de l'éloignement du réseau
<b>Thorens-Glières</b>	Luaz	55	Trop complexe du fait de l'éloignement du réseau + sol perméable : ANC possible
<b>Thorens-Glières</b>	Champ chetier	5	Techniquement non réalisable

### 2.3.2 Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Les scénarios dont la note est inférieure à 10/20 n'ont pas été retenus.

Tableau 7 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Commune déléguée	Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Note globale du scénario
<b>Thorens-Glières</b>	Champ battendier	10	5
<b>Thorens-Glières</b>	La combe d'en bas	10	6
<b>Thorens-Glières</b>	Chez Guichard	10	6
<b>Thorens-Glières</b>	Biauvy	16	7
<b>Thorens-Glières</b>	La combe	18	8
<b>Thorens-Glières</b>	Laffin	15	9
<b>Thorens-Glières</b>	Biot	6	9
<b>Aviernoz</b>	Les resses	75	7
<b>Aviernoz</b>	Les murailles de Bevillard	63	8
<b>Aviernoz</b>	Crêts des Pierres	20	9
<b>Les Ollières</b>	la Tour	28	5
<b>Les Ollières</b>	Côte Borzée	10	6
<b>Les Ollières</b>	Crêt Rossy	31	8
<b>Les Ollières</b>	Les Pagaises	38	9
<b>Saint Bellevue</b>	<b>Martin</b> Vers la gare	23	8
<b>Saint Bellevue</b>	<b>Martin</b> Sechenal	93	9

## ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés en 2018 par le bureau d'étude SUEZ Consulting

Sur le territoire d'Evires :

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Crêt des Tates Roth (sondage 1)</i>	<i>Les Beules 1(sondage 2)</i>	<i>Les Beules 2 (sondage 3)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	2 mm/h	3 mm/h	5 mm/h
<b>PENTE</b>	6 %	3 %	15%
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Terre limoneuse, peu perméable	Terre limoneuse, peu perméable	Terre limoneuse, peu perméable
<b>APTITUDE</b>	Imperméable	Imperméable	Imperméable

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Aux Ners (sondage 4)</i>	<i>Chez le Beni (sondage5)</i>	<i>Chez Miquelet (sondage 6)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	<1 mm/h	5,7 mm/h	3 mm/h
<b>PENTE</b>	5 %	5 %	8 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Terre limoneuse, peu perméable	Terre limoneuse	Limon graveleux

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

0,30 à 0,60 m	/	Terre argileuse	
<b>APTITUDE</b>	Imperméable	Imperméable	Imperméable

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Les Grands Prés (sondage 7)</i>	<i>Pertuiset (sondage 8)</i>	<i>Les Contamines (sondage 9)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	51 mm/h	5 mm/h	33 mm/h
<b>PENTE</b>	3 %	15 %	5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Terre limoneuse	Limons argileux	Terre limoneuse
> 0,30 m	Limons	Terre argileuse	Terre limoneuse
<b>APTITUDE</b>	Bonne	Imperméable	Bonne

### Sur Thorens-Glières

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Les Augets (sondage 10)</i>	<i>Le Jourdil (sondage 11)</i>	<i>Les petits Liaudes (sondage 12)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	47 mm/h	95 mm/h	23 mm/h
<b>PENTE</b>	20 %	20 %	10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

0,10 à 0,30 m	Terre limoneuse	Limons graveleux	Terre limoneuse
> 0,30 m	Limons argileux	Limons	Limons
<b>APTITUDE</b>	Bonne perméabilité mais forte pente : terrain peu favorable à l'ANC	Bonne perméabilité mais forte pente : terrain peu favorable à l'ANC	Moyenne

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Le Martinet (sondage 13)</i>	<i>Scierie de Sales (sondage 14)</i>	<i>Au Clus (sondage 15)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	125 mm/h	16 mm/h	4 mm/h
<b>PENTE</b>	4 %	5 %	15 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Limons graveleux	Limons graveleux	Terre limoneuse, peu perméable
> 0,30 m	Limons	Limons sableux	Limons argileux
<b>APTITUDE</b>	Bonne	Moyenne	Imperméable

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>La Mouille Pelouse (sondage 16)</i>	<i>Les Rasses (sondage 17)</i>	<i>Les Chappes (sondage 18)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	23 mm/h	3 mm/h	22 mm/h
<b>PENTE</b>	5-10 %	10 %	5-10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Limons sablonneux	Limons argileux	Terre limoneuse
> 0,30 m	Limons	/	Limons argileux
<b>APTITUDE</b>	Moyenne	Imperméable	Moyenne

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b><i>Les Pellets (sondage 19)</i></b>	<b><i>Le Chêne d'en Haut (sondage 20)</i></b>	<b><i>La Capetaz (sondage 21)</i></b>
<b>PERMEABILITE</b>	117 mm/h	49 mm/h	11 mm/h
<b>PENTE</b>	5-10 %	3 %	15 %

<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Limons argileux	Limons graveleux	Limons
> 0,30 m	Argile	Limons graveleux	Limons argileux
<b>APTITUDE</b>	Moyenne malgré une forte perméabilité, pour tenir compte de la présence d'argile importantes	Bonne	Insuffisante du fait de la pente importante

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b><i>Perpelet (sondage 22)</i></b>
<b>PERMEABILITE</b>	6 mm/h
<b>PENTE</b>	20 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

0 à 0,15 m	Terre végétale
0,15 à 0,45 m	Limons argileux
<b>APTITUDE</b>	Imperméable

Sur Saint-Martin-Bellevue

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<i>Les Diacquenods (sondage 23)</i>	
<b>PERMEABILITE</b>	73mm/h	
<b>PENTE</b>	5 %	
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>		
0 à 0,10 m	Terre végétale	
0,10 à 0,60 m	Limons	
<b>APTITUDE</b>	Bonne	

Sur Aviernoz

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<i>Charbonnières sud (sondage 24)</i>	<i>Chef-lieu (sondage 25)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	30 mm/h	41 mm/h
<b>PENTE</b>	5 à 10 %	10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>		
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Limon graveleux	Limon graveleux

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

>0,30 m	/	Limons graveleux
<b>APTITUDE</b>	Moyenne	Moyenne

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Crêt Lambert (sondage 26)</i>	<i>Vardi (sondage 27)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	80 mm/h	41 mm/h
<b>PENTE</b>	5 %	10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>		
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Limon graveleux	Limon graveleux
>0,30 m	Roche	Limons graveleux
<b>APTITUDE</b>	Imperméable du fait de la présence de la roche	Moyenne

### Les Ollières

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>La Tour (sondage 28)</i>	<i>Chez Bornand (sondage 29)</i>	<i>Chez Joly est (sondage 30)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	89 mm/h	43 mm/h	80 mm/h
<b>PENTE</b>	3 %	4 %	5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>			
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,30 m	Limons	Limons argileux	Limons graveleux

## Notice explicative du zonage de la commune de Fillière

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

> 0,30 m	Limons	Limons argileux	Limons graveleux
<b>APTITUDE</b>	Bonne	Bonne	Bonne

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Lachat (sondage 31)</i>	<i>Les Chenays (sondage 32)</i>
<b>PERMEABILITE</b>	55 mm/h	57 mm/h
<b>PENTE</b>	15 %	10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>		
0 à 0,10 m	Terre végétale	Terre végétale
0,10 à 0,35 m	Limon argileux	Limon argileux
<b>APTITUDE</b>	Insuffisante du fait de la pente	Moyenne